

JEU MONOPOLY 100% GAGNANT CHEZ McDONALD'S™

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU ÉTABLI AU 22 SEPTEMBRE 2021

© 2021 McDonald's Corporation. MONOPOLY™ & © 1935, 2021 Hasbro. Tous droits réservés.

ARTICLE 1

Le GIE McDONALD'S FORCE, groupement d'intérêt économique, dont le siège social est situé 9 rue Henri Martin - 92100 Boulogne Billancourt, et les restaurants à

enseigne McDonald's et ORIGINALS® de France métropolitaine et Monaco, ci-après « les Sociétés Organisatrices » organisent un grand Jeu avec obligation d'achat intitulé « Monopoly 100% gagnant » (ci-après dénommé : le « Jeu ») du 12 octobre 2021 au 8 novembre 2021 (ci-après dénommée : la « Durée du Jeu »).

La Durée du Jeu pourra exceptionnellement être prorogée de 7 jours maximum, soit jusqu'au 15 novembre 2021. En cas d'épuisement des Éléments de Jeu tels que définis ci-après, avant le 8 novembre 2021 dans l'un ou plusieurs des restaurants, l'arrêt du Jeu dans le(s) restaurant(s) concerné(s) y sera annoncé.

Le Jeu est ouvert aux résidents de France métropolitaine et de Monaco, âgés de 15 ans et plus au 1^{er} octobre 2021 à l'exclusion des personnes membres ou salariées des Sociétés Organisatrices, et notamment des salariés travaillant dans les restaurants à enseigne **McDonald's et ORIGINALS®**, des partenaires ou des prestataires, ainsi que leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Pour participer il suffit de se procurer un Élément de Jeu qui comporte, selon le cas :

- SOIT 2 Vignettes de Jeu :

- une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « BRAVO VOUS AVEZ GAGNÉ 1 CADEAU » (ci-après dénommée « Vignette de Jeu 100% gagnante ») et permettant à son détenteur, dans le cadre du Volet N°1 du Jeu décrit à l'article 3.1.1, de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.1.

Le détenteur pourra choisir une dotation parmi les deux dotations découvertes après avoir scanné le code de sa vignette de jeu 100% Gagnante sur l'application McDo+ ou l'avoir saisi sur mcdonalds.fr.

ET

- une Vignette de Jeu billet Monopoly (ci-après dénommée « Vignette de Jeu billet Monopoly ») porteuse de la mention « DÉCOUVREZ VOTRE BILLET MONOPOLY POUR CUMULER ET JOUER » permettant à son détenteur de bénéficier de l'un des nombres indiqués à l'article 3.1.2 en scannant le code de sa Vignette de Jeu billet Monopoly sur l'application McDo+ ou en le saisissant sur mcdonalds.fr et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à ce même article.

- SOIT 4 Vignettes de Jeu :

- une Vignette de Jeu 100% gagnante telle que décrite ci-dessus et permettant de participer au volet N°1 du Jeu, trois Vignettes de Jeu billet Monopoly telles que décrites ci-dessus et permettant de participer au volet N°2.

ARTICLE 2 - COMMENT SE PROCURER UN ÉLÉMENT DE JEU

Le participant pourra se procurer un Élément de Jeu :

- SOIT EN ACHETANT :

- **Une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, sur l'emballage de laquelle un Élément de jeu est apposé** : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.

- **Un Menu Maxi Best Of™ ou un Signature by McDonald's™ Menu** : si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une grande boisson (50 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson, comprenant 4 Vignettes de Jeu. Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (Evian, Badoit, bière ou une boisson Minute Maid), un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu correspondant à l'achat de cette boisson sera remis en main propre au participant.

- **Une Boîte à Partager™, sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé** : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 4 Vignettes de Jeu.

- **Une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine sur l'emballage de laquelle un Élément de Jeu est apposé** : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.

- **Un Menu Best Of™ ou un Menu Salade** : si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une moyenne boisson (40 cl) servie en fontaine, un Élément de Jeu est apposé sur l'emballage de cette boisson comprenant 2 Vignettes de Jeu. Si la boisson choisie dans le cadre de ces Menus est une boisson servie hors fontaine (Evian, Badoit, bière ou une boisson Minute Maid), un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu correspondant à l'achat de cette boisson sera remis en main propre au participant.

- **Un McFlurry™, sur l'emballage duquel un Élément de Jeu est apposé** : le participant obtiendra un Élément de Jeu comportant 2 Vignettes de Jeu.

- SOIT EN PARTICIPANT AU JEU CONCOURS FACEBOOK POUR TENTER DE GAGNER UN CODE VIGNETTE DE JEU BILLET MONOPOLY :

- **Le Participant pourra également tenter de gagner un code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20M en participant au jeu concours organisé le 19 octobre 2021** par les Sociétés Organisatrices sur le compte de McDonald's France dont les modalités sont les suivantes :

Pour participer, le Participant doit se rendre sur Facebook, s'identifier ou créer un compte Facebook pour accéder au post de la page McDonald's France.

Le 19 octobre 2021, McDonald's France publiera un post Facebook permettant au Participant de jouer pour tenter de gagner un Code Vignette de Jeu billet Monopoly faisant bénéficier de 20M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2.

Pour jouer, le participant devra taguer un ami sous le post de McDonald's France, selon les modalités énoncées, entre le 19 octobre 2021 à 12 heures et le 20 octobre 2021 à 11 heures.

Un tirage au sort sera réalisé le 20 octobre 2021 à 18h parmi toutes les bonnes réponses pour attribuer 15 dotations chacune constituée d'un Code Vignette de Jeu billet Monopoly porteur du nombre 20M et permettant de participer au volet N°2 du Jeu décrit à l'article 3.1.2.

Les gagnants tirés au sort seront contactés par message privé sur Facebook.

Pour utiliser leur Code Vignette de Jeu billet Monopoly, les gagnants devront suivre les étapes décrites à l'article 3.1.2.1. du règlement du Jeu.

ARTICLE 3 - COMMENT JOUER ?

L'Élément de Jeu doit être détaché de son support en le tirant vers le bas et en suivant les perforations illustrées.

Le participant détient :

3.1 Volets N° 1 et 2 du Jeu : pour l'Élément de Jeu composé de 2 Vignettes de Jeu ou de 4 Vignettes de Jeu :

3.1.1 Volet N°1 du Jeu :

Une Vignette de Jeu 100% gagnante porteuse de la mention « BRAVO VOUS AVEZ GAGNÉ 1 CADEAU » permettant à son détenteur de gagner immédiatement l'une des dotations décrites à l'article 4.1.

Pour bénéficier de sa dotation, le participant doit :

- **S'identifier ou créer un compte** McDo+ en se rendant sur le site Internet www.mcdonalds.fr, sur le site mobile m.mcdonalds.fr ou sur l'application mobile McDo+ (ci-après ensemble dénommé : le Site ou l'App McDo+) entre le 12 octobre 2021 10h et le 16 décembre 2021 23h59mn59s. Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

- **Scanner sa Vignette de Jeu 100% gagnante avec l'App McDo+** en suivant les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou enregistrer le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu 100% gagnante(s) dans le champ prévu à cet effet « Je saisis le code inscrit sur ma vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur l'App McDo+ ou le Site.

Le participant gagne la dotation qu'il aura choisie sous réserve de vérification de la validité de sa Vignette de Jeu 100% gagnante originale et de la conformité de sa participation au présent règlement.

Le participant ne pourra scanner ou enregistrer que 4 Vignettes de Jeu 100% gagnantes par jour au maximum.

3.1.2 Volet N° 2 du Jeu :

Une Vignette de Jeu billet Monopoly à cumuler pour tenter d'acquérir des titres de propriété, également appelés Propriétés, et reconstituer une série de rues d'une même couleur ou de gares, ou autrement appelée Collection, en jouant sur le plateau de Jeu digital sur le Site ou sur l'App McDo+ et tenter de gagner l'une des dotations décrites à l'article 4.2.

Il existe 4 types billets M Monopoly à découvrir après avoir scanné des vignettes Jeu billets Monopoly, réparties aléatoirement selon les quantités indiquées ci-dessous et chacun faisant bénéficier de l'un des nombres ci-après indiqués : 30 000 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 20M, 30 000 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 50M, 35 175 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 100M, 300 000 Vignettes de Jeu billets Monopoly faisant bénéficier de 500M.

3.1.2.1 Pour jouer, le participant doit :

- **S'identifier ou créer un compte sur le Site ou l'App McDo+** entre le 12 octobre 2021 10h et le 8 novembre 2021 23h59mn59s.

Si le participant n'est pas connecté sur le Site ou l'App McDo+, il doit le faire en utilisant son identifiant et son mot de passe s'il possède déjà un compte McDonald's, ou en se créant un compte McDonald's sur le Site ou l'App McDo+.

- **Créditer le compte de son espace Monopoly** en scannant sa Vignette de Jeu billet Monopoly sur l'App McDo+ selon les instructions indiquées sur la page prévue à cet effet ou en enregistrant le code alphanumérique à 10 caractères indiqué sur la (les) Vignette(s) de Jeu billet Monopoly dans le champ prévu à cet effet « Je saisis le code inscrit sur ma vignette de jeu » sur la page d'accueil du jeu Monopoly sur l'App McDo+ ou le Site.

La valeur découverte après avoir scanné sa Vignette de Jeu billet Monopoly se créditera automatiquement sur le compte Monopoly du participant et le solde de son compte sera visible par le participant après rafraîchissement de la page.

Le participant ne pourra scanner ou enregistrer que 4 Vignettes de Jeu billets Monopoly par jour au maximum.

Les Vignettes de Jeu billets Monopoly n'ont aucune valeur monétaire et ne sauraient emporter une autre contrepartie que celle de tenter

d'acquérir des titres de propriété sur le plateau de jeu de son espace Monopoly.

- Tenter de reconstituer une Collection de rues d'une même couleur ou de gares.

Le Participant doit collectionner les rues d'une même couleur ou les gares pour tenter de constituer une Collection à l'aide des Vignettes de Jeu billets Monopoly créditées sur son compte Monopoly.

Le Participant doit cliquer sur le lien « J'accède au plateau de jeu » puis, « Je lance les dés », pour que le pion représentant un Big Mac™ avance d'un nombre de cases correspondant à la somme des deux dés. Si le participant arrive sur une case rue ou gare dont le titre de propriété est à vendre, et que le participant dispose d'un solde lui permettant cette acquisition, celui-ci pourra acheter le titre de propriété correspondant. Chaque jour, le participant aura la possibilité de lancer 3 fois les dés (tout lancer de dés non effectué ne sera pas cumulable un autre jour). Dans le cas où le participant tomberait sur une case « Un lancer offert », il devra relancer immédiatement les dés. Ce lancer ne peut pas être reporté à un autre jour. Si le participant passe par la case départ et/ou tombe sur la case « Recevez 20M » le compte Monopoly du participant sera crédité automatiquement de 20M.

Le participant sera envoyé en prison et il ne pourra plus se déplacer sur le plateau de jeu pendant une durée de quatre (4) heures si :

- Il obtient 3 doubles de manière consécutive : le pion sera automatiquement envoyé sur la case « En prison » et le participant ne recevra pas 20M si son pion passe par la case départ.

- Il tombe sur la case « Allez en prison » : son pion sera ainsi déplacé automatiquement jusqu'à la case « En prison ».

Pour sortir de prison le participant doit effectuer l'une des actions suivantes :

- Lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancers pour tenter de faire un double. S'il fait un double, il sort de prison en utilisant le résultat du lancer de dés pour avancer sur le plateau de jeu.

- Patienter 4 heures et lancer les dés s'il lui reste un ou plusieurs lancers. S'il ne lui reste plus de lancer, il devra attendre le lendemain pour rejouer.

Le nombre de dotations correspondant à chacune des Collections est limité : si la totalité des dotations correspondant à une Collection de rues ou gares a été gagnée, les titres de propriété correspondants ne seront plus disponibles à l'achat et le compte du participant ayant déjà acquis un ou plusieurs titres de propriété de cette Collection ne sera pas recredité de la valeur des titres de propriété précédemment acquis.

Pendant toute la durée du Jeu, le participant ne pourra gagner que 2 dotations maximum au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation par Collection sous réserve de vérification de la conformité de sa participation au présent règlement et de la validité de ses Vignettes de Jeu billets Monopoly originales pour la dotation concernée.

Pour toutes les dotations au titre du volet n°2 du Jeu, il est demandé au participant de conserver les Vignettes originales de Jeu billets Monopoly qui pourront être vérifiées.

ARTICLE 4 - DOTATIONS MISES EN JEU

La description détaillée des dotations mises en jeu figure en Annexe 1 du règlement.

4.1 Les dotations du Volet N°1 du Jeu :

Une seule des 2 dotations découvertes après avoir scanné ou enregistré le code de la Vignette de Jeu 100% gagnante pourra être gagnée selon les règles détaillées à l'article 3.1.1.

Dans le cas où les dotations à choisir après avoir scanné ou enregistré le code de la Vignette de Jeu 100% gagnante sont d'une valeur commerciale différente, le participant qui choisira la dotation de valeur inférieure ne pourra prétendre à aucun remboursement de la différence entre la dotation choisie et celle de la valeur supérieure.

4.1.1 Les dotations remises par le Centre de vérification du Jeu :

2 Vignettes de Jeu 100% gagnante d'une dotation à choisir entre :

- 1 dotation constituée d'une somme de 20 000 € TTC.
- Ou 1 dotation constituée d'une somme de 20 000 € TTC en or.

15 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 semaine en catamaran d'une valeur de 7 000 € TTC.
- Ou 1 semaine aux sports d'hiver d'une valeur de 7 000 € TTC.

55 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Scooter RED ELECTRIC Model E50 + 1 kit composé d'un casque intégral et d'une paire de gants, d'une valeur commerciale unitaire pour l'ensemble de 4 115 € TTC.
- Ou 1 Vélo électrique CAVALE édition McDo™ d'une valeur commerciale unitaire de 4 999 € TTC.

100 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Borne ARCADE VINTAGE édition McDo™ d'une valeur commerciale unitaire de 2 590 € TTC.
- Ou 1 Smartphone SAMSUNG Galaxy Z Flip 5G d'une valeur commerciale unitaire de 1559 € TTC.

150 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 barre de son STREAM BAR CABASSE d'une valeur commerciale unitaire 999 € TTC.
- Ou 1 table de ping pong CORNILLEAU d'une valeur commerciale unitaire 750 € TTC.

1 150 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Ensemble composé d'un kayak gonflable ZRAY TORTUGA et d'un paddle Board Watt SUP SAR combo, d'une valeur commerciale unitaire de 699 € TTC.
- Ou 1 paire de skis ROSSIGNOL EXPERIENCE à choisir parmi les trois tailles (homme, femme et enfant) et modèles « EXPERIENCE 82 WOMEN BASALT KONECT » et « EXPERIENCE 82 BASALT XPRESS » et « EXPERIENCE PRO XPRESS JUNIOR » d'une valeur commerciale unitaire de 600 € TTC.

2 500 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 tablette Galaxy SAMSUNG S6 Lite d'une valeur commerciale unitaire de 469,99 € TTC.
- Ou 1 casque BOSE Noise Cancelling Headphones 700 d'une valeur commerciale unitaire de 399 € TTC.

3 700 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 week-end de location de voiture EUROPCAR d'une valeur commerciale unitaire de 168 € TTC.
- Ou 150 € TTC à valoir sur LA REDOUTE.

30 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 lampe connectée COSMO RIDE pour vélo et trottinette d'une valeur commerciale unitaire de 69,90 € TTC.
- Ou 1 paire d'écouteurs sans fil Tune 225TWS JBL d'une valeur commerciale unitaire de 99,90 € TTC.

4.1.2 Les dotations remises par les restaurants McDonald's en click & collect ou en livraison via l'App McDo+ :

6 000 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Big Mac™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 4,60 € TTC.
- Ou 1 McChicken™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 4,60 € TTC.

5 000 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Double Cheese d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,70 € TTC.
- Ou 1 Boîte de 6 Chicken McNuggets™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 4,25 € TTC.

6 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Filet-O-Fish™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 4,50 € TTC.
- Ou 1 Hamburger d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,80 € TTC.

6 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Boîte de 4 Chicken McNuggets™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,15 € TTC.
- Ou 1 CROQUE McDo™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2,50 € TTC.

6 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Grande Frite d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,20 € TTC.
- Ou 1 Grande Deluxe Potatoes™ d'une valeur commerciale unitaire d'environ 3,20 € TTC.

1 000 000 de Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation à choisir entre :

- 1 Petite Frite d'une valeur commerciale unitaire d'environ 2 € TTC.
- Ou 1 Espresso d'une valeur commerciale unitaire d'environ 1,40 € TTC.

4.1.3 Les dotations à valoir sur les sites partenaires :

4 488 028 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur CHEERZ.
- Ou 10 € TTC à valoir sur BLISSIM.

4 449 300 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 10 € TTC à valoir sur LA REDOUTE.
- Ou 15 € TTC à valoir sur GAMINGPRIVE.COM.

4 000 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 15 € TTC à valoir sur SPARTOO.COM.
- Ou 5 € TTC à valoir sur OUIGO.COM.

4 000 000 Vignettes de Jeu 100% gagnantes d'une dotation constituée d'une somme à choisir entre :

- 3 mois d'abonnement offerts sur WE ARE FITNESS d'une valeur commerciale unitaire de 29,70 € TTC.
- 10 € TTC à valoir sur BACK MARKET.

Les dotations décrites à l'article 4.1.3 ne peuvent être cumulées entre elles pour une même commande sur le site partenaire ni avec d'autres avantages et promotions proposés par le site partenaire.

Les achats effectués sont soumis aux conditions générales de vente du site partenaire et sont à valoir en une seule fois jusqu'au 16 décembre 2021 inclus, sans montant minimum d'achat.

Si l'achat effectué par le gagnant sur le site partenaire est d'un montant inférieur à la somme gagnée, le gagnant ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à l'émission d'un bon d'achat à hauteur de la différence.

4.2 Les dotations du Volet n°2 du Jeu :

Les dotations détaillées ci-dessous seront à gagner en collectionnant les rues de même couleur ou gares pour reconstituer une Collection sur le plateau de Jeu Monopoly digital sur le Site ou sur l'App McDo+.

Un participant pourra remporter deux dotations maximum toutes dotations confondues au titre du Volet n°2 du Jeu et une seule dotation maximum par Collection.

- **1 dotation constituée d'1 voyage sous la forme de 10 000 € TTC** à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur bleu foncé : Tour Eiffel (Prix de vente : 1 600€) et Le Mont-Saint-Michel (Prix de vente : 1 400€).

- **3 dotations constituées chacune de 3 000 € TTC à valoir sur LA REDOUTE** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur verte : Notre-Dame de Fourvière (Prix de vente 1 200€), Rocamadour (Prix de vente : 1 200€) et Puy de Dôme (Prix de vente : 1 280€).

- **20 dotations constituées chacune d'1 mois de location de voiture chez EUROPCAR d'une valeur commerciale unitaire 1 599 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur jaune : Étretat (Prix de vente : 840€), Hospices de Beaune (Prix de vente : 780€) et Notre-Dame de la Garde (Prix de vente : 780€).

- **100 dotations constituées chacune d'1 barre de son STREAM BAR CABASSE d'une valeur commerciale unitaire de 999 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rouge : Guadeloupe (Prix de vente : 600€), La Réunion (Prix de vente : 550€) et Corse (Prix de vente : 550€).

- **200 dotations constituées chacune d'1 tablette Galaxy SAMSUNG S6 Lite d'une valeur commerciale unitaire de 469,99 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur orange : Cannes (Prix de vente : 450€), Fort Boyard (Prix de vente : 450€) et Bassin d'Arcachon (Prix de vente : 500€).

- **550 dotations constituées chacune d'1 casque BOSE Noise Cancelling Headphones 700 d'une valeur commerciale unitaire de 399 € TTC** à gagner en collectionnant les 4 gares : Gare d'Austerlitz, Gare de Metz, Gare de Strasbourg et Gare de l'Est (Prix de vente de chacune des gares : 500€).

- **500 dotations constituées chacune d'1 trottinette électrique MPMAN d'une valeur commerciale unitaire de 199 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur rose : Gorges du Verdon (Prix de vente : 350€), Palais des Papes (Prix de vente : 350€) et Château de Chenonceau (Prix de vente : 400€).

- **6 000 dotations constituées chacune d'1 jeu vidéo RIDERS REPUBLIC d'une valeur commerciale unitaire de 69,99 € TTC** à gagner en collectionnant les 3 titres de propriété de couleur bleu clair : Pont du Gard (Prix de vente : 300€), Château de Versailles (Prix de vente : 250€) et L'Aiguille du Midi (Prix de vente : 250€).

- **40 000 dotations constituées chacune de 9 magnets photo CHEERZ d'une valeur commerciale unitaire de 19 € TTC** à gagner en collectionnant les 2 titres de propriété de couleur marron : Lille (Prix de vente : 150€) et Carcassonne (Prix de vente : 150€).

4.3 Valeur des dotations :

La valeur des dotations a été déterminée selon les éléments disponibles au 20 mars 2021. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'évolution.

ARTICLE 5 - REMONTÉE DES VIGNETTES DE JEU ET REMISE DES DOTATIONS

Le Centre de vérification du Jeu vérifiera l'authenticité et la validité des Vignettes de Jeu et refusera notamment toute Vignette de Jeu falsifiée, raturée, endommagée, photocopiée ou présentant un caractère suspect et/ou anormal. Seules les Vignettes de Jeu originales imprimées en français et portant les mentions « MONOPOLY » et « © 2021 McDonald's » seront admises, toute autre Vignette de Jeu (notamment celle d'une édition antérieure et/ou celle d'un jeu organisé en interne pour les équipiers des restaurants à enseigne McDonald's et/ou provenant d'un autre pays) sera considérée comme nulle.

Les Vignettes de Jeu gagnantes contiennent des points spéciaux d'identification et d'authentification.

Le participant ne doit en aucune manière confier sa ou ses Vignette(s) de Jeu à un quelconque membre du personnel d'un restaurant, lequel n'a aucune autorité pour vérifier leur validité et leur authenticité.

Aucune Vignette de Jeu envoyée au Centre de vérification du Jeu ne sera restituée.

Les restaurants n'acceptent aucune vignette.

Il peut être exigé du gagnant de signer une déclaration écrite sous serment et de signer tous les documents requis par la loi pour la remise de la dotation. Dans le cas d'une fausse déclaration sur l'un de ces documents, il pourrait être exigé de ce gagnant qu'il retourne sa dotation aux Sociétés

Organisatrices dans les plus brefs délais et à ses frais.

Les dotations ne peuvent être échangées entre elles ou contre des espèces ou un bien ou un service d'une même valeur marchande ou être transférées à un tiers. Il ne sera mis en jeu que la stricte quantité de chaque dotation indiquée ci-dessus. Les dotations non gagnées ne seront pas remises en jeu, ni distribuées.

Après le 08/11/2021, toute Vignette de Jeu billet Monopoly restant sur le compte Monopoly du participant dans le cadre du Volet N°2 du Jeu sera perdue. Les Sociétés Organisatrices peuvent se voir contraintes, notamment en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de leur volonté, de modifier en cours d'opération la nature des dotations mises en jeu et de les remplacer par d'autres de valeur au moins équivalente. Cette substitution ne pourra donner lieu en aucun cas à un remboursement des gagnants.

Les dotations seront remises en respectant les procédures suivantes :

5.1 Remise des dotations visées à l'article 4.1 du règlement :

5.1.1 Remise des dotations par le Centre de vérification du Jeu :

Après avoir scanné ou rentré le code alphanumérique d'une Vignette de Jeu 100% gagnante, si le participant découvre les deux dotations décrites à l'article 4.1.1 entre lesquelles il devra faire un choix, il sera dirigé vers le lien « Je remplis le formulaire » et devra :

- Confirmer sur le formulaire la dotation qu'il a choisie parmi les deux découvertes, compléter, télécharger, imprimer le formulaire de remontée de la Vignette de Jeu 100% gagnante ou le recopier sur papier libre et le signer manuellement. Le participant doit impérativement compléter le formulaire mentionné ci-dessus immédiatement après son choix de dotation. A défaut, la dotation correspondante ne sera pas gagnée et ne sera pas remise en jeu.

- Coller la Vignette de Jeu 100% gagnante originale sur le formulaire imprimé et sur lequel le code alphanumérique de la Vignette de Jeu est indiqué ou sur papier libre.

- Pour la dotation « 20 000 € », joindre son IBAN et une photocopie de sa pièce d'identité (ou les documents du parent ou administrateur légal indiqué dans son autorisation parentale si le participant est mineur).

- Puis adresser le formulaire par courrier en recommandé avec Accusé de Réception selon les modalités et dans le respect de la date indiquée à l'article 5.5 avant le 16 décembre 2021 à minuit, le cachet de La Poste faisant foi.

- Pour la dotation « Skis ROSSIGNOL EXPERIENCE », renseigner dans le formulaire les informations exactes indispensables aux réglages des dotations ROSSIGNOL préalablement à leur utilisation : le produit choisi (homme/femme/enfant), la taille, le poids, longueur de la semelle des chaussures de ski utilisées, le niveau de ski (débutant/intermédiaire/expert). Ces réglages sont réalisés sur la base de données propres au gagnant utilisateur des skis ROSSIGNOL en vue d'assurer sa sécurité. Ces données seront conservées par Rossignol à des fins probatoires pendant une durée d'un an maximum, et ne seront accessibles qu'aux seules personnes intervenant dans le réglage des dotations ROSSIGNOL et dans le suivi des dotations ROSSIGNOL pour les besoins du Jeu.

Les Sociétés Organisatrices et Rossignol ne peuvent pas être individuellement ou collectivement tenus responsables des dommages résultant d'un montage ou de réglages basés sur des informations inexactes communiquées par le gagnant ou ses ayants-droits.

Si les informations fournies ne permettent pas à Rossignol de monter ou de régler les fixations conformément aux normes établies de l'industrie du ski, lesdites fixations seront montées mais non réglées. Il est de la seule responsabilité du gagnant de faire régler et tester les fixations contenues dans sa dotation par un professionnel du ski avant de les utiliser. Rossignol recommande en toute circonstance de faire vérifier la dotation Rossignol par un professionnel du ski avant toute utilisation pour ne pas compromettre sa sécurité. Le gagnant est informé que la pratique du ski est une activité qui comporte des risques.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment de tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.1.2 Remise des dotations produits alimentaires McDonald's :

Après avoir scanné ou rentré le code alphanumérique d'une Vignette de Jeu 100% gagnante, si le participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100% gagnante, découvre les deux dotations à gagner immédiatement telles que décrites à l'article 4.1.2 entre lesquelles il doit choisir, il devra choisir la dotation qu'il souhaite et sera dirigé vers le lien « Je consulte mes offres ». Sa dotation sera alors disponible dans la rubrique « Mes offres » sur l'App McDo+ ou le Site, accessible via le bouton « Je consulte mes offres ».

Pour bénéficier de son produit McDonald's, le participant devra commander en Click & Collect ou en livraison uniquement via l'application McDo+ avant le 16 décembre 2021 à minuit dans la limite d'une dotation par commande. L'offre est uniquement valable sur l'App McDo+ et le Site, sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres et promotions. Le participant ne pourra pas bénéficier de sa dotation en commandant directement en restaurant.

5.1.3 Remise des dotations partenaires :

Si le participant détenteur d'une Vignette de Jeu 100% gagnante découvre le choix entre l'une des deux dotations à gagner immédiatement décrites à l'article 4.1.3, après avoir fait son choix :

- Le participant se verra alors attribuer un code spécifique correspondant à la dotation qu'il a choisie qu'il devra utiliser sur le site du partenaire concerné. Ce code sera indiqué dans l'espace jeu Monopoly du participant.

Le participant devra conserver ce code, chaque code obtenu étant à usage unique.

Pour bénéficier de la dotation, le participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué.

Si le participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code.

La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 16 décembre 2021 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.2 Remise des dotations visées à l'article 4.2 du règlement :

Le participant ne doit en aucune manière confier sa ou ses Vignette(s) de Jeu à un quelconque membre du personnel d'un restaurant, lequel n'a aucune autorité pour vérifier leur validité et leur authenticité.

5.2.1 Remise des dotations visées à l'article 4.2 du règlement :

Le participant détenteur de plusieurs Vignettes de Jeu billets Monopoly dont le cumul lui a permis de remporter les dotations « **1 voyage sous la forme de 10 000 € TTC** » ou « **3 000 € TTC à valoir sur LA REDOUTE** » ou « **1 mois de location de voiture chez EUROPCAR** » ou « **1 barre de son STREAM BAR CABASSE** » ou « **1 tablette Galaxy SAMSUNG S6 Lite** » ou « **1 casque BOSE Noise Cancelling Headphones 700** » ou « **1 trottinette électrique MPMAN** » ou « **1 Jeu vidéo RIDERS REPUBLIC** » décrites à l'article 4.2 du règlement dont les modalités particulières de remise sont décrites ci-après, doit immédiatement après avoir remporté la dotation :

- Cliquer sur le lien « Je remplis le formulaire ».

- Compléter le formulaire en ligne correspondant à la dotation gagnée avant le 16 décembre 2021 à minuit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander au participant de justifier, par le biais notamment des Vignettes de Jeu billets Monopoly originales et/ou des tickets de caisse, de la régularité de sa participation.

5.2.2 Remise de la dotation « 9 magnets photo CHEERZ » :

Concernant la dotation « **9 magnets photo CHEERZ** », le gagnant se verra attribuer un code spécifique qu'il devra utiliser sur le site du partenaire. Ce code sera indiqué dans l'espace Jeu Monopoly du gagnant. Le gagnant devra conserver ce code qui est à usage unique. Pour bénéficier de la dotation, le participant devra se rendre sur la page spéciale du partenaire uniquement accessible via le bouton « J'utilise ce code sur le site partenaire » situé en-dessous du code attribué.

Si le participant accède au site partenaire par un autre moyen, il ne pourra pas utiliser son code. La date limite pour bénéficier de ces dotations gagnées dans le cadre du Jeu sur la page spéciale des partenaires concernés est fixée au 16 décembre 2021 inclus. Le cas échéant, les frais de connexion au site Internet du partenaire qui seraient supportés par le gagnant resteront à sa charge.

5.4 Participants mineurs :

Toutes les dotations visées à l'article 4.1.1 et 4.2 ne pourront pas être remises directement à une personne mineure (moins de 18 ans au 1^{er} octobre 2021) et seront attribuées à son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux). Le gagnant et son(ses) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux) pourront être tenus de justifier de leur âge et de leur identité.

Dans le cadre du Jeu et de la gestion de la participation au Jeu Monopoly 100% gagnant et dans le respect de la réglementation applicable notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le(s) parent(s) ou administrateur(s) légal(aux) dispose(nt) d'un droit de suppression des données personnelles collectées de la personne mineure qu'il(s) peuvent exercer en envoyant un email à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com.

Pour chaque dotation à l'exception des dotations décrites aux articles 4.1.2 et 4.1.3, les Sociétés Organisatrices enverront au participant mineur, afin de valider définitivement sa dotation, une autorisation parentale de participation au Jeu par courrier ou par e-mail qu'elles lui demanderont de leur retourner, sous un délai et à une adresse qui lui seront indiqués lors de cette demande, dûment imprimée, complétée et signée par son/ses représentant(s) légal(aux). A défaut de la leur fournir selon les modalités requises (notamment le délai imparti), aucune dotation ne sera remise.

5.5 Formulaire de remontée et retrait des Dotations :

Le formulaire (ou papier libre) rempli dans le cadre des articles 5.1.1 et 5.2.1 doit être introduit dans une enveloppe standard affranchie en recommandé avec Accusé de Réception de type R1 base 20 g et envoyé à l'adresse suivante : Jeu McDonald's – MONOPOLY 2021 - CS 30208 – 78284 GUYANCOURT CEDEX.

En aucun cas l'enveloppe standard contenant le formulaire téléchargé et imprimé (ou le papier libre) ne doit être adressée affranchie au tarif normal en vigueur et/ou adressée à une autre adresse que celle indiquée ci-dessus.

La date limite d'envoi est fixée au 16 décembre 2021 inclus, le cachet de La Poste faisant foi.

En cas de prolongement éventuel de l'opération, tel qu'indiqué à l'article 1 du règlement, la date limite d'envoi reste fixée au 16 décembre 2021 à minuit. L'adresse email renseignée dans le formulaire de remontée doit être identique à l'adresse email associée au compte McDonald's du participant.

Tout formulaire de remontée incomplet ou **tout formulaire dont l'adresse email diffère du compte McDo+ avec laquelle le joueur aurait participé, pour une remise de dotation, sera refusé et ne pourra donner lieu à l'attribution de la dotation.**

Les dotations visées aux articles 4.1.1 et 4.2 ne seront délivrées qu'à une adresse sur le territoire participant (France Métropolitaine et Monaco).

Les livraisons des scooters RED Electric Model E50 se feront dans les centres agréées RED ELECTRIC les plus proches des gagnants, désignés par le partenaire. Dans le cas où l'un des gagnants est trop loin d'un des centres agréés, le scooter lui sera livré à l'adresse communiquée (uniquement en France Métropolitaine et Monaco).

Après vérification du respect du présent règlement et sous un délai de 8 semaines à compter de la date de validation du formulaire de remontée et de la Vignette de Jeu originale le cas échéant, par le Centre de Vérification Monopoly, ce dernier prendra contact avec les gagnants.

Les dotations «1 paire de skis ROSSIGNOL EXPERIENCE » à choisir parmi les trois tailles (homme, femme et enfant) et modèles « EXPERIENCE 82 WOMEN BASALT KONECT » et « EXPERIENCE 82 BASALT XPRESS » et « EXPERIENCE PRO XPRESS JUNIOR », « 1 trottinette électrique MPMAN », « 1 Ensemble composé d'un kayak gonflable ZRAY TORTUGA et d'un paddle Board Watt SUP SAR combo », « 1 table de ping pong CORNILLEAU », « 1 Vélo électrique CAVALE édition McDo™ » et « 1 Borne ARCADE VINTAGE édition McDo™ » seront expédiées par Transporteur.

En cas d'absence du domicile le jour de la livraison et pendant le créneau déterminé au préalable avec la société de transport, le Transporteur ne procédera en aucun cas à une deuxième livraison et le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation et le colis sera remis au Centre de distribution. En cas de réception de la dotation par une tierce personne qui aurait réceptionné le colis de la dotation livré par le Transporteur, le gagnant sera considéré comme ayant reçu sa dotation.

Une fois la dotation délivrée par le partenaire ou le Centre de distribution à l'adresse du gagnant indiquée sur le territoire participant, ou enlevé chez le concessionnaire désigné, le partenaire ou le Centre de distribution sera considéré comme ayant effectué la remise de la dotation, et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité de la dotation.

En cas de non retrait de sa dotation à La Poste où son colis aurait été placé en réception suite au 1^{er} avis de passage de la dotation envoyée par Colissimo expert, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à sa dotation.

Les dotations n'ayant pas été retirées dans un délai de 15 jours consécutifs seront renvoyées par colis au Centre de distribution et ne seront pas renvoyées au gagnant.

En cas de réception de la dotation par une tierce personne, le gagnant sera considéré comme l'ayant reçue.

Aucune dotation ne sera réexpédiée.

En cas de changement d'adresse sans en avoir préalablement informé le Centre de Vérification du Jeu, les Sociétés Organisatrices ne procéderont en aucun cas à un deuxième envoi.

Dans les cas énoncés ci-dessus, la dotation sera alors perdue et non remise en Jeu.

ARTICLE 6 - PUBLICITÉ ET PROMOTION

La diffusion du nom (ou son initiale) et/ou du prénom et/ou le nom du département du lieu de résidence des gagnants du Jeu pourra être réalisée à des fins publicitaires pour le compte des Sociétés Organisatrices sans que cela ne confère aux gagnants un droit à rémunération ou à un avantage quelconque autre que la remise de leur dotation.

Cette diffusion pourra intervenir sur tous supports publicitaires pendant une durée de 24 mois à compter de la date de début de l'opération, jusqu'au 12 octobre 2023.

Cette utilisation ne leur confère aucun droit à une rémunération ou à un avantage quelconque.


ARTICLE 7 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

En cas de fraude constatée lors du déroulement du Jeu, ou en cas de force majeure, d'événements exceptionnels ou d'événements indépendants de leur volonté, les Sociétés Organisatrices pourront éventuellement modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le Jeu, sans que cela n'ouvre le droit aux participants de demander une quelconque contrepartie.

En cas de défaut ou d'erreur d'impression ou de malveillance ou de fraude ou de tout autre événement ayant entraîné l'impression et la distribution d'un nombre plus important que prévu d'Éléments de Jeu donnant droit à l'attribution d'une dotation, la répartition des dotations mises en Jeu conformément à l'article 4 du présent règlement sera alors effectuée par tirage au sort parmi les détenteurs d'Éléments de Jeu qui auront valablement réclamé leur dotation conformément au présent règlement de Jeu.

Au total, seules les quantités des dotations décrites à l'article 4 du présent règlement pourront être attribuées.

ARTICLE 8 - DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est affiché dans chacun des restaurants **McDonald's** et **ORIGINALS** .

Il est également diffusé sur le Site et l'App McDo+ où il peut être consulté, téléchargé et imprimé librement.

Il est déposé auprès de l'Étude SELARL LSL, LE HONSEC – SIMHON – ALMOUZNI, huissiers de justice Rue d'Angiviller à Rambouillet (78).

ARTICLE 9 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles sont collectées et traitées aux fins de création du compte McDonald's du participant et de gestion de la participation au Jeu Monopoly 100% gagnant dans le respect de la réglementation applicable notamment le Règlement sur la Protection des Données Personnelles et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée. Ces données sont destinées à McDonald's France Services, et d'une part aux prestataires de services en charge de la gestion des outils digitaux de McDonald's dans le cadre de la création et la gestion d'un compte McDonald's et d'autre part à The Marketing Store et Tessi dans le cadre de la gestion du Jeu Monopoly 100% gagnant. Les données personnelles collectées et traitées par McDonald's demeureront strictement confidentielles. Les données personnelles des participants seront conservées par McDonald's France Services pendant la durée indiquée dans la politique de protection des données personnelles de McDonald's disponible sur mcdonalds.fr. Les données personnelles des gagnants seront conservées par The Marketing Store et Tessi pendant 3 ans à compter de la fin du Jeu soit jusqu'au 27 novembre 2023. Tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles, d'un droit à la portabilité de ses données, du droit de s'opposer à leur traitement ou d'en obtenir la limitation, ainsi que du droit de définir des directives dans le cadre de son héritage numérique, qu'il peut exercer en envoyant un email à l'adresse : donnees.personnelles@fr.mcd.com. Le participant peut également introduire des réclamations auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés. Le participant peut consulter la politique de protection des données personnelles de McDonald's sur le site mcdonalds.fr rubrique « Données Personnelles ».

ARTICLE 10 - CONNEXION ET UTILISATION

Les Sociétés Organisatrices rappellent aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et déclinent toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau sur le Site ou l'App McDo+. Dès lors, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues pour responsables des limites techniques d'Internet et notamment de toutes difficultés liées aux performances techniques, au temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, au risque d'interruption, de bug, de détournement des données et de contamination par d'éventuels virus. Plus particulièrement, les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et/ou téléphoniques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale. Les Sociétés Organisatrices ne sauraient davantage être tenues responsables au cas où un ou plusieurs participant(s) ne pourrai(en)t parvenir à se connecter sur le Site ou l'App McDo+ du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux. Le participant est informé que, en accédant au Site McDonald's, un cookie sera stocké sur le disque dur de son ordinateur, qui sera conservé pendant une durée d'un an. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer sa navigation sur ce site Internet.

Les cookies servent à identifier le participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur. Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au Site McDonald's et de participer au Jeu.

Pour toute difficulté rencontrée afin de bénéficier de l'une des dotations gagnées sur le site Internet de l'un des partenaires concernés, les participants suivront la procédure décrite sur le site Internet de ce partenaire en cas de difficultés techniques rencontrées afin de récupérer leurs dotations.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ ET LITIGES

Participer au Jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants. Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement. Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les dotations de toute personne ne respectant pas totalement le règlement et notamment si les informations et coordonnées fournies par le participant sont invalides, erronées ou incomplètes. Les Sociétés Organisatrices se réservent également le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, des participations au Jeu ou l'attribution de tout ou partie des dotations, s'il leur apparaît que des dysfonctionnements et/ou des fraudes sont intervenus sous quelle que forme et de quelque origine que ce soit, notamment technique, électronique ou informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du (des) gagnant(s). Elles se réservent également le droit d'exclure de la participation au Jeu, et notamment par le blocage de son compte Monopoly, toute personne troublant le bon déroulement du Jeu, et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le déroulement du Jeu tel que décrit dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur. Un gagnant qui aurait triché, tenté de le faire, ou bénéficié de manœuvre de ce type sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir la (les) dotation(s) mise(s) en Jeu. Aucune indemnité de quelle que sorte que ce soit ne pourra être demandée par son auteur aux Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté, à leur seule discrétion, de procéder à toute vérification afin d'assurer le respect du présent article et de l'ensemble du présent règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude. Elles se réservent notamment le droit de demander les justificatifs de la participation au Jeu tels que les tickets de caisse, pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude ou qui n'avait pas le droit de participer conformément à l'article 1.

La participation au présent Jeu implique de la part des participants l'acceptation pure et simple du présent règlement et des décisions des Sociétés Organisatrices. Les Sociétés Organisatrices et le Centre de vérification du Jeu ne pourront en aucun cas être tenus responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les gagnants et/ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations (notamment assurance, passeport) est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation aux Sociétés Organisatrices, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qui pourront leur être adressés par les participants en lettre simple, recommandée ou recommandée avec Accusé de Réception. Les Sociétés Organisatrices, ainsi que leurs prestataires et partenaires, ne peuvent également être tenus responsables en cas de retard, de mauvais acheminement, d'endommagement, de destruction ou de perte lors de l'acheminement des courriers qu'elles pourront adresser aux participants dans le cadre de ce Jeu.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Jeu devra être formulée par écrit et adressée à : Jeu McDonald's - MONOPOLY 2021 - 15 bis Avenue du Centre 78 280 Guyancourt et ne pourra être prise en considération au-delà du 31/12/2021.

ANNEXE 1 : DESCRIPTIONS DÉTAILLÉES DES DOTATIONS MISES EN JEU PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Type de dotation	Description
1 mois de location de voiture chez EUROPCAR	<p>1 mois de location de voiture chez Europcar d'un montant unitaire de 1 599 € TTC à valoir auprès des agences Europcar jusqu'au 31 décembre 2022.</p> <p>Le participant gagnant pourra bénéficier d'une location de véhicules type Intermédiaire ou similaire (catégories Hyundai Tucson ou Toyota C-HR hybride ou similaire) pendant un mois complet et non découpé à prendre sur la période ouverte du 1er janvier au 31 décembre 2022 sur réservation (hors vacances scolaires du 1er juillet au 31 août 2022) et suivant disponibilité en agence.</p> <p>Un formulaire de réservation sera retourné au participant gagnant afin d'inscrire ces souhaits de location 10 (dix) jours avant la date de départ mentionnée et signée afin de valider les conditions de location en vigueur chez Europcar.</p> <p>Conditions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des véhicules :</p> <p>La mise à disposition des véhicules reste soumise à la conclusion d'un contrat de location, pour répondre à la réglementation existante et ce, notamment, vis-à-vis des autorités de Police et de Gendarmerie.</p> <p>L'utilisation du véhicule par le Participant est soumise aux Conditions Générales de Location, aux règles de qualification et aux Conditions d'Assurance et de Protection d'EUROPCAR en vigueur lors de la conclusion du contrat de location et sont accessibles sur le site Internet d'Europcar à l'adresse URL suivante : https://www.europcar.fr/conditions-generales-de-location.</p> <p>Le participant déclare s'obliger à respecter les règles d'utilisation précitées et se porte fort de leur respect par les conducteurs qu'il désignera pour bénéficier des prêts de véhicules.</p> <p>Pour chaque véhicule mis à disposition, un billet de location sera transmis au bénéficiaire ou remis à l'agence de départ de la location.</p> <p>Ce voucher indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le participant au tarif public en vigueur. La location comprend 250km/jour (0.36 €TTC/km supp). Tout dépassement de la durée convenue de la location sera facturé au tarif public en vigueur.</p> <p>La carte bancaire du participant sera nécessaire pour obtenir une autorisation avant signature du contrat (sans débit) pour couvrir les éventuels suppléments et le dépôt de garantie correspondant à la franchise rachetable.</p> <p>L'attribution du lot est soumise à ces mêmes conditions ainsi il faut être âgé de 18 ans révolus et être titulaire du permis de conduire réglementaire, en cours de validité et d'une ancienneté de 1 an minimum.</p> <p>En cas de dommages, les montants des franchises associés seront facturés au participant au montant réel de la réparation apportée sur le véhicule.</p> <p>Le carburant, les services associés et les prestations annexes restent à la charge du participant pour tous les types de véhicules.</p>
1 semaine aux sports d'hiver d'une valeur de 7 000 € TTC	<p>Montant unitaire de 7000 € TTC à valoir en dehors des vacances scolaires, sur l'achat d'une semaine (7 jours) aux sports d'hiver, selon la liste des destinations, base locative ou hôtel club en France, à choisir auprès de l'agence partenaire Voyage Paris Normandie.</p> <p>Ce montant est non cessible et pourra être utilisé en une ou plusieurs fois jusqu'au 12/10/2022. Le gagnant devra respecter les conditions générales de l'agence partenaire et sera responsable de l'obtention des documents administratifs nécessaires le cas échéant.</p> <p>Si au 12 octobre 2022, la totalité du montant de ce voyage n'a pas été utilisée par le gagnant, le solde restant sera perdu.</p>
1 semaine en catamaran d'une valeur de 7 000 € TTC	<p>Montant unitaire de 7000 € TTC à valoir en dehors des vacances scolaires, sur l'achat d'une semaine (7 jours) en catamaran, selon la liste des destinations, base locative ou hôtel club en France, à choisir auprès de l'agence partenaire Voyage Paris Normandie.</p> <p>Ce montant est non cessible et pourra être utilisé en une ou plusieurs fois jusqu'au 12/10/2022. Le gagnant devra respecter les conditions générales de l'agence partenaire et sera responsable de l'obtention des documents administratifs nécessaires le cas échéant. Si au 12 octobre 2022, la totalité du montant de ce voyage n'a pas été utilisée par le gagnant, le solde restant sera perdu.</p>
1 week-end de location de voiture EUROPCAR	<p>1 week-end de location de voiture Europcar d'un montant unitaire de 168 € TTC à valoir auprès des agences Europcar jusqu'au 31 décembre 2022.</p> <p>Le participant gagnant pourra bénéficier d'une location de véhicules type Mini ou similaire (catégories Fiat</p>

	<p>500 ou Citroën C1 ou similaire) pendant 3 (trois) jours complets et non découpés à prendre sur la période ouverte du 1er janvier au 31 décembre 2022 sur réservation (hors vacances scolaires du 1er juillet au 31 août 2022 et les ponts suivants : Pâques, fête du Travail, Ascension, Pentecôte, Toussaint, Armistice 1918 et Noël) et suivant disponibilité en agence.</p> <p>Un formulaire de réservation sera retourné au participant gagnant afin d'inscrire ces souhaits de location 10 (dix) jours avant la date de départ mentionnée et signée afin de valider les conditions de location en vigueur chez Europcar.</p> <p>Conditions relatives à la mise à disposition et à l'utilisation des véhicules :</p> <p>La mise à disposition des véhicules reste soumise à la conclusion d'un contrat de location, pour répondre à la réglementation existante et ce, notamment, vis-à-vis des autorités de Police et de Gendarmerie. L'utilisation du véhicule par le Participant est soumise aux Conditions Générales de Location, aux règles de qualification et aux Conditions d'Assurance et de Protection d'EUROPCAR en vigueur lors de la conclusion du contrat de location et sont accessibles sur le site Internet d'Europcar à l'adresse URL suivante : https://www.europcar.fr/conditions-generales-de-location</p> <p>Le participant déclare s'obliger à respecter les règles d'utilisation précitées et se porte fort de leur respect par les conducteurs qu'il désignera pour bénéficier des prêts de véhicules.</p> <p>Pour chaque véhicule mis à disposition, un billet de location sera transmis au bénéficiaire ou remis à l'agence de départ de la location.</p> <p>Ce voucher indiquera les dates de départ et retour de la location, le bénéficiaire et la catégorie du véhicule. Toutes les prestations qui ne seraient pas incluses devront faire l'objet d'un règlement par le participant au tarif public en vigueur. La location comprend 250km/jour (0.36 €TTC/km supp).</p> <p>Tout dépassement de la durée convenue de la location sera facturé au tarif public en vigueur.</p> <p>La carte bancaire du participant sera nécessaire pour obtenir une autorisation avant signature du contrat (sans débit) pour couvrir les éventuels suppléments et le dépôt de garantie correspondant à la franchise rachetable.</p> <p>L'attribution du lot est soumise à ces mêmes conditions ainsi il faut être âgé de 18 ans révolus et être titulaire du permis de conduire réglementaire, en cours de validité et d'une ancienneté de 1 an minimum.</p> <p>En cas de dommages, les montants des franchises associés seront facturés au participant au montant réel de la réparation apportée sur le véhicule. Le carburant, les services associés et les prestations annexes restent à la charge du participant pour tous les types de véhicules.</p>
10 € TTC à valoir sur BACK MARKET	Somme de 10 € TTC valable pour toute commande sur le site backmarket.fr jusqu'au 16/12/2021 inclus. Offre personnelle et à usage unique. Non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur BLISSIM	Somme de 10 € TTC valable pour toute commande sur le site blissim.fr jusqu'au 16/12/2021 inclus, hors frais de port. Non valable sur les marques Point Rouge, les éditions limitées, Splendist, les cartes cadeaux, les coffrets cadeaux, les calendriers de l'aveit et la Fabrique en ligne. Cumulable avec l'avantage abonné. Les codes partenaires ne sont pas cumulables entre eux, non sécables, non cumulables avec le parrainage et toutes autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur CHEERZ	Somme de 10 € TTC valable pour toute commande jusqu'au 16/12/2021 sur l'application Cheerz depuis un smartphone ou le site cheerz.com depuis un ordinateur, à partir de 35 tirages et hors frais de port. Non valable sur les produits sous licence (calendriers de l'Avent kinder® ou Ferrero). Non cumulable avec d'autres offres et promotions.
10 € TTC à valoir sur LA REDOUTE	Somme de 10 € TTC valable jusqu'au 16/12/2021 inclus sur le site laredoute.fr uniquement sur les articles « vendus et expédiés par La Redoute » (hors Marketplace). Non cumulable avec un autre code promotionnel et avec les avantages La Redoute & Moi. Offre personnelle et non transmissible valable une seule fois et n'entraîne aucune contrepartie monétaire.
5 € TTC à valoir sur OUIGO.COM	Somme de 5 € TTC valable jusqu'au 16/12/2021, pour un achat uniquement sur le site ouigo.com ou l'application OUIGO, pour un voyage jusqu'au 30/04/2022. Utilisation : lors de l'achat, avant l'étape du paiement, l'utilisateur peut saisir son code partenaire composé de 10 caractères puis cliquer sur « Utiliser ». OUIGO est une marque déposée de SNCF Voyageurs SA. Tous droits de reproduction réservés. SNCF Voyageurs SA, au capital social de 157 789 960 euros, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584.

15 € TTC à valoir sur GAMINGPRIVE.COM	Somme de 10 € TTC valable jusqu'au 16/12/2021, pour toute commande sur le site GAMINGPRIVE.COM, hors frais de port. Non cumulable avec d'autres offres et promotions.
15 € TTC à valoir sur SPARTOO.COM	Somme de 15 € TTC valable pour tout achat parmi une sélection d'articles présents sur la page https://www.spartoo.com/selection-operation-10795.php jusqu'au 16/12/2021 inclus, sans minimum d'achat, non cumulable avec d'autres offres et promotions. Non valables sur les produits vendus par les produits partenaires.
150 € TTC à valoir sur LA REDOUTE	Somme de 150 € TTC sous la forme d'une carte cadeau partenaire valable 12 mois à compter de sa date d'activation. Pour connaître toutes les conditions d'utilisation, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.laredoute.fr/cgu-carte-cadeau.aspx
20 000 € TTC	Somme de 20 000 € versée par virement bancaire.
20 000 € en or	Somme de 20 000 € remise en or.
3 mois d'abonnements offerts sur WE ARE FITNESS	Un code partenaire de trois mois d'abonnements (d'une valeur de 29,70 €) à activer sur le site wearefitness.fr jusqu'au 16/12/2021 inclus. Offre non cumulable avec d'autres offres et promotions.
3 000 € TTC à valoir sur LA REDOUTE	Somme de 3 000 € TTC sous la forme d'une carte cadeau partenaire valable 12 mois à compter de sa date d'activation. Pour connaître toutes les conditions d'utilisation, rendez-vous sur le lien suivant : https://www.laredoute.fr/cgu-carte-cadeau.aspx
9 magnets photo CHEERZ	Lot de 9 magnets photo personnalisés carrés de 6 x 6 cm d'une valeur commerciale unitaire de 19 € TTC, à commander depuis l'application ou le site de Cheerz jusqu'au 16/12/2021 inclus, frais de livraison standards en France inclus.
Barre de son STREAM BAR CABASSE	La barre de son CABASSE est fournie avec son caisson de basses sans fil. Pouvant être connectée en WIFI et Bluetooth apt-X, elle possède un lecteur audio réseau (DLNA) et des entrées et sorties HDMI (ARC). Elle est compatible avec l'assistant vocal Google Home. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 999 € TTC.
Big Mac™	Un Big Mac™ d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 4,60 € TTC.
Boîte de 4 Chicken McNuggets™	Boîte de 4 Nuggets™ de poulet d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 3,15 € TTC.
Boîte de 6 Chicken McNuggets™	Boîte de 6 Nuggets™ de poulet d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 4,25 € TTC.
Borne ARCADE VINTAGE édition McDo™	La borne ARCADE VINTAGE édition McDonald's™ mesure 65 cm de largeur, 70 cm de profondeur et une hauteur de 175 cm. Dotée d'un écran 24,5 pouces HD LCD, sa structure est en mélaminé noir de 19 mm avec un panel en métal de 16 boutons et 2 joysticks. Composée de 2 roues arrières et 2 pieds avant réglables, la borne pèse au total 85 kg. Une dotation fabriquée en France, d'une valeur commerciale unitaire de 2 590 € TTC.
Casque BOSE Noise Cancelling Headphones 700	Le casque Bose Noise Cancelling Headphones 700 est un casque intelligent qui vous permet de bénéficier d'un accès simplifié aux assistants vocaux. Grâce à la Bose AR, il comprend un système de microphones unique et 11 niveaux de réduction de bruit. Un casque d'une valeur commerciale unitaire de 399 € TTC.
CROQUE McDo™	CROQUE McDo™ d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 2,50 € TTC.

Double Cheese	Double Cheese d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 3,70 € TTC.
Ensemble composé d'un kayak gonflable ZRAY TORTUGA et d'un paddle Board Watt SUP SAR combo	Adapté pour deux passagers, le kayak mesure 426 x 81 x 22 cm. La charge maximum sur le kayak est de 170 kg et son poids de 20kg. L'ensemble est livré dans un pack composé de : un sac de transport utile au rangement, 2 sièges gonflables, une pompe double flux, 2 pagaies doubles et 2 repose pieds, le tout d'une valeur commerciale unitaire de 699 € TTC.
Espresso	Espresso d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,40 € TTC.
Filet-O-Fish™	Filet-O-Fish™ d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 4,50 € TTC.
Grande Deluxe Potatoes™	Grande portion de Deluxe Potatoes™, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 3,20 € TTC.
Grande Frite	Grande portion de Frites, d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 3,20 € TTC.
Hamburger	Hamburger d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,80 € TTC.
Jeu vidéo RIDERS REPUBLIC	RIDERS REPUBLIC™, un jeu vidéo Ubisoft disponible sur Playstation 5, Playstation 4, Xbox One et Xbox Series X d'une valeur commerciale unitaire de 69,99 € TTC. © 2021 Ubisoft Entertainment. All Rights Reserved. Ubisoft and the Ubisoft logo are registered trademarks in the US and/or other countries.
Lampe connectée COSMO RIDE pour vélo et trottinette	La lampe connectée COSMO RIDE est un feu d'éclairage amovible connecté pour vélo et trottinette qui dispose d'un feu de freinage automatique. Elle active les clignotants grâce à la télécommande positionnée sur le guidon et les feux suivants : feu de position, feu de détresse et feu de freinage. Sa télécommande positionnée sur le guidon active les clignotants et les feux suivants : feu de position et feu de détresse. Grâce à l'application Cosmo Connected et au détecteur de chute intégré, vous pouvez partager votre trajet avec vos proches et les alerter en moins de 3 minutes en cas d'accident. Son temps de chargement est de 2h40 par câble micro-USB et elle possède une autonomie de 8h en continu. La lampe peut se fixer sur le vélo ou sur le casque grâce aux attaches fournies. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 69,90 € TTC.
McChicken™	McChicken™ d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 1,80 € TTC.
Paire d'écouteurs sans fil Tune 225TWS JBL	Une paire d'écouteurs sans fil Tune 225TWS JBL avec un étui de recharge d'une valeur commerciale unitaire de 99,90 € TTC.

<p>Paire de skis ROSSIGNOL EXPERIENCE à choisir parmi les trois modèles « EXPERIENCE 82 WOMEN BASALT KONECT » et « EXPERIENCE 82 BASALT XPRESS » et « EXPERIENCE PRO XPRESS JUNIOR »</p>	<p>La paire de skis Rossignol EXPERIENCE à choisir selon les trois modèles listés, d'une valeur commerciale unitaire d'environ 600 € TTC.</p> <p>- RRF01 EXPERIENCE 82 WOMEN BASALT KONECT : un modèle pour le ski tout-terrain, doté d'un noyau HD TI renforcé par une fibre basalte. Un patin de 82 mm. Les tailles possibles : 143/151/159/167. Le poids : 3,3 kg/paire (167m).</p> <p>- RRF04 EXPERIENCE 82 BASALT XPRESS : un modèle pour le ski tout-terrain doté d'un noyau en bois de paulownia qui assure l'agilité et la légèreté du poids total. D'une conception Drive Tip pour un contrôle fiable et sans vibration. Un patin de 82 mm. Les tailles possibles : 144/152/160/168/176/184. Le poids : 2,9kg/paire (160cm).</p> <p>- RRF03 EXPERIENCE PRO XPRESS JUNIOR : un modèle destiné à l'apprentissage. Doté d'un noyau HD Core assurant un bon compromis entre glisse et amorti. Les tailles possibles : 104/110/116/122/128/140. Le poids : 2,5kg/paire (128 cm).</p> <p>ATTENTION : Les skis Rossignol nécessitent des réglages préalablement à leur utilisation. Ces réglages sont réalisés par Rossignol sur la base de données propres au Gagnant des skis Rossignol en vue d'assurer sa sécurité. Il est de la responsabilité du Gagnant choisissant les skis Rossignol de fournir les informations exactes aux fins de réaliser ces réglages telles que précisées à l'article 5.1.1.</p>
<p>Petite Frite</p>	<p>Petite portion de frites d'une valeur commerciale maximum conseillée d'environ 2,00 € TTC.</p>
<p>Scooter RED ELECTRIC Model E50</p>	<p>Le RED Electric MODEL E50 est un scooter électrique de 50 cm3 ultra moderne avec son tableau de bord connecté, son GPS intégré et une autonomie pouvant aller jusqu'à 300 km avec 3 batteries supplémentaires. Il rentre dans la catégorie des scooters sans permis accessible dès 14 ans sous condition d'avoir le BSR (catégorie AM du permis) ou un titre reconnu équivalent délivré par un État européen. La vitesse maximale est limitée à 45km/h. Sont inclus les frais d'immatriculation, un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) sera fourni, une carte grise expédiée par la préfecture au domicile du propriétaire, une batterie d'une autonomie de 65km, un chargeur externe mono-batterie, et un kit composé d'un casque intégral et d'une paire de gants, d'une valeur commerciale unitaire pour l'ensemble de 4 115 € TTC.</p>
<p>Smartphone SAMSUNG Galaxy Z Flip 5G</p>	<p>Le smartphone SAMSUNG Z Flip 5G est doté d'un écran de 6,7 pouces pliable AMOLED de la technologie Infinity Flex. Un stockage de 256 Go, une batterie 3300mAh couplée à 8 GO de mémoire RAM d'une valeur commerciale unitaire de 1 559 € TTC. DAS Galaxy Z Flip 5G : Tête : 0,799 W/kg ; Tronc : 1,451 W/kg ; Membres : 1,79 W/kg. Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 0,799 W/kg pour la tête, 1, 451 W/kg pour le tronc et 1,79 W/kg pour les membres.</p>
<p>Table de ping pong CORNILLEAU</p>	<p>La table de ping-pong est le modèle 500X Outdoor CORNILLEAU. L'épaisseur du panneau de 6mm stratifiée assure un rebond de qualité. Les roues sont jumulées et mesurent 32x200 mm. Dotée d'un système de 2 freins. Dimensions table ouverte : 274 x 167 x 76 cm (hors filet) (L x la x h). Dimensions table repliée : 75 x 167 x 155 cm Sont fournies les balles et les raquettes, le tout d'une valeur commerciale unitaire de 750 € TTC.</p>
<p>Tablette Galaxy SAMSUNG S6 Lite</p>	<p>La Galaxy Tab S6 Lite est une tablette SAMSUNG dotée d'un grand écran de 10,4 pouces et de l'interface One UI 2. Équipée d'une mémoire interne de 64 GO, elle bénéficie en plus d'un logement microSD. La tablette pèse 0,72 kg et mesure 15.43 x 0.7 x 24.45 cm. Une dotation d'une valeur commerciale unitaire de 470 € TTC. DAS Galaxy Tab S6 Lite 4G (tête et tronc) : DAS = 1,448 W/kg</p>

<p>Trottinette électrique MPMAN</p>	<p>Une trottinette électrique MPMAN dotée d'un moteur 180W (batterie lithium 4Ah 24V 96W) et d'une autonomie jusqu'à 9,6 km. Son temps de charge est de 3H. Sa construction est en aluminium avec un éclairage AV et AR. Bénéficiant d'un écran LCD et d'une béquille latérale, le tout pèse 8,5 kg, d'une valeur commerciale unitaire de 199 € TTC.</p>
<p>Voyage sous la forme de 10 000 € TTC</p>	<p>Montant unitaire de 10 000 € TTC à valoir en dehors des vacances scolaires, sur l'achat d'un voyage selon la liste des destinations, base locative ou hôtel club en France, à choisir auprès de l'agence partenaire Voyage Paris Normandie. Ce montant est non cessible et pourra être utilisé en une ou plusieurs fois jusqu'au 12/10/2022. Le gagnant devra respecter les conditions générales de l'agence partenaire et sera responsable de l'obtention des documents administratifs nécessaires le cas échéant. Si au 12 octobre 2022, la totalité du montant de ce voyage n'a pas été utilisée par le gagnant, le solde restant sera perdu.</p>
<p>Vélo électrique CAVALE édition McDo™</p>	<p>Le vélo électrique CAVALE édition McDonald's™ possède une autonomie jusqu'à 50km et une puissance de 250W. Une dotation fabriquée en France pesant 15kg d'une valeur commerciale unitaire de 4 999 € TTC.</p>